

The background of the cover is a photograph of a church with a tall, dark spire, partially obscured by lush green trees. The sky is a clear, pale blue.

LA GAZETTE VIMPELLOISE

N°13

Conception – Rédaction - Réalisation :
MAIRIE de VIMPELLES
Téléphone-Fax : 01 60 67 33 75 – email : mairie.vimpelles@wanadoo.fr

MAI
2015

La Mairie vous informe



OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

**Les Mardi et Jeudi du 16 heures à 18 heures 30
Le dernier samedi du mois de 10 heures à 12 heures**

**Permanence à CUTRELLES
Le mercredi de 17 h 30 à 18 h 30**


MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
**J'AI 16 ANS. JE ME SUIS
FAIT RECENSER.
ET TOI ???**

RECENSEMENT MILITAIRE :

Les jeunes (garçons et filles) âgés de 16 ans en 2015 (nés en 1999) doivent se faire recenser à la Mairie dans le mois anniversaire - se présenter avec le livret de famille, carte d'identité et justificatif de domicile.



INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Les jeunes âgés de 18 ans en 2014 sont inscrits d'office par l'INSEE.

Les nouveaux administrés peuvent se faire inscrire en Mairie jusqu'au 31 décembre 2015

CARTE D'IDENTITE : Pièces à fournir :

- remplir formulaire en Mairie/empreinte
- extrait acte naissance (uniquement pour 1^{ère} demande)
- justificatif domicile (EDF/Téléphone) de moins de trois mois
- 2 photos d'identité non découpées (format 35 x 45 normes AF-NOR NFZ 12-01 0)
- Photocopie ancienne carte pour renouvellement (ou déclaration en cas de perte ou vol + timbre fiscal à 25 € + document avec photographie)
- livret de famille pour mineur et pour femme mariée

PASSEPORT BIOMETRIQUE

Communes habilitées à délivrer le passeport biométrique dans notre secteur :

BRAY SUR SEINE, MONTEREAU, PROVINS, NANGIS, NOGENT SUR SEINE

Tarifs :

Vous devez fournir la photo

Adultes : 86 €, 15-18ans : 42 €, moins de 15 : 17 €

pour un mineur de moins de 15 ans

(Les photos ne sont plus réalisées par les mairies – les photographes ont obtenu gain de cause)

ASSURANCE MALADIE

Adresse Postale Unique :
Service Médical ELSM
77605 MARNE LA VALLEE CEDEX 03

Téléphone Unique : **3646**

Point Accueil Retraite

(depuis le 1^{er} juillet 2010)

Centre Communal d'Action Sociale

3, rue André Thomas 77130 MONTEREAU FT YONNE
Lundi au Vendredi de 9 h à 12h15 et de 13 h 45 à 17h
Mardi et Jeudi *uniquement sur RDV* au 01 55 45 59 40



RECENSEMENT

oooooooooooooooooooo

La commune a recensé sa population du 15 janvier au 14 février dernier, comme l'y obligeait le recensement national INSEE de la population.

Un grand merci aux deux agents recenseurs Isabelle et Martine et au coordonnateur communal Nathalie qui ont accompli un travail irréprochable qui leur a valu les compliments du représentant de l'INSEE

La population de notre village s'élève à **523 habitants pour 270 logements recensés**

Ci-dessous un petit aperçu de l'évolution de notre population :

1793	1800	1806	1821	1831	1836	1841	1846	1851
457	505	519	508	599	541	524	583	617
1856	1861	1866	1872	1876	1881	1886	1891	1896
628	669	653	645	659	621	578	556	534
1901	1906	1911	1921	1926	1931	1936	1946	1954
496	489	467	407	411	451	441	460	413
1962	1968	1975	1982	1990	1999	2005	2006	2010
391	339	341	352	332	438	465	472	503
2012	2015	-	-	-	-	-	-	-
508	523	-	-	-	-	-	-	-



FINANCES 2015

oooooooooooooooooooo

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité **sans augmentation du taux des taxes d'imposition**

1°) le budget de la commune

Section de Fonctionnement 1 351 607,71 €

Section d'Investissement 1 330 651,75 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité, moins une abstention, a voté une augmentation de 0,10 € de la surtaxe communale de l'eau qui passe à **0,20 € du m³**

Le Syndicat du Bas Montois maintient, comme l'an dernier, sa surtaxe syndicale à 1,05 €

2°) le budget du service de l'eau

Section d'Exploitation 135 830,32 €

Section d'Investissement 92 000,00 €





En ce qui concerne **la taxe d'enlèvement des ordures ménagères**:

La Communauté de Communes Bassée Montois a pris la compétence en matière d'ordures ménagères. Un arrêté préfectoral en date du 6 novembre 2014 a validé cette nouvelle compétence.

La CCBM se substitue donc aux communes vis-à-vis du syndicat du SMETOM de NANGIS et du SIRMOTOM de MONTEREAU. La CCBM s'acquittera donc des cotisations auprès de ces syndicats. La CCBM sera donc la seule adhérente à ces deux syndicats. Elle réglera les factures aux syndicats, fixera chaque année le taux de la taxe OM qui sera appliqué à l'ensemble des communes et percevra le produit de la taxe directement des contribuables.



Les représentants (titulaires et suppléants) des communes au SMETOM siègeront en tant que représentants de l'intercommunalité



TRAVAUX

TRAVAUX de VOIRIE et de SECURITE



Des problèmes techniques avec l'Agence Routière Territoriale du Conseil Général a bloqué les travaux à Cutrelles devant le point accueil repas – Ainsi qu'à Volangis.

Après ultime concertation le 5 mai dernier, notre maître d'œuvre Didier JAKUBCZAK lance l'appel d'offre des entreprises courant juin pour des travaux pour la rentrée scolaire prochaine

CONTRAT RURAL

Le dossier des travaux de la nouvelle mairie financés dans le cadre d'un quatrième contrat rural A été validé par la Direction des Finances et est entre les mains de nos financeurs, le Conseil Général et le Conseil Régional. L'accord devrait intervenir d'ici la fin de l'année.



TRAVAUX EGLISE

M.LEYNET, architecte, a remis son étude au Conseil Municipal lors d'une réunion de commission le 26 mars dernier. Les conseillers, après avoir approuvé cette étude très détaillée et très complète, ont chargé M.LEYNET de préparer le dossier de demande de subvention auprès des différents partenaires afin de pouvoir bénéficier du maximum soit 80%

Les travaux pourraient se décomposer en 4 tranches fonctionnelles :

- | | |
|---|---------------------|
| - Restauration extérieure de la nef et du chœur | 711 944, 40 € TTC |
| - Restauration extérieure du bas-côté | 266 856, 89 € TTC |
| - Restauration extérieure du clocher | 571 196, 47 € TTC |
| - Restauration intérieure | 729 561,82 € TTC |
| - Montant total de la restauration de l'Eglise | 2 279 559 ,59 € TTC |



La **restauration des vitraux** est toujours en cours.

La **restauration des tableaux** se poursuit - Mesdames Chantal LEVASSEUR et Chantal VERNANT, restauratrices d'œuvre d'art, vont terminer la restauration du troisième tableau.



DEMOUSTICATION

Mercredi 15 avril la démoustication a été faite par hélicoptère sur tous les points d'eau ou eaux stagnantes de Vimpeles et Volangis toujours dans le cadre du programme de démoustication, élaboré par la Communauté de Communes Bassée Montois



Communiqué de la CCBM : Pour chaque commune, les zones à traiter ont parfaitement été identifiées et reportées sur une carte d'état major. Il n'y a donc pas de traitement généralisé et les zones classées en réserve naturelle sont évitées.

Le produit épandu est le VECTOBAC 12AS (Autorisation de mise en marché n° 8700521). Il s'agit d'un insecticide biologique hautement sélectif contre les larves de moustiques. Préparation bactérienne totalement biodégradable fabriquée par fermentation, son composant actif est le *Bacillus Thuringiensis*, bactérie vivant à l'état naturel dans le sol et les milieux aquatiques. Cet organisme manifeste une action larvicide rapide et offre une alternative efficace aux luttes chimiques contre les moustiques. Contrairement à certaines substances chimiques, aucune forme de résistance ne s'est développée et ce malgré une utilisation régulière depuis dix ans en France.

Cette campagne de démoustication est réalisée depuis cinq ans sur les mêmes secteurs de la Bassée à la plus grande satisfaction des habitants des communes.

Coût pour la commune : 32 minutes d'hélicoptère à 29,54€ HT 945,28 € HT
22 litres de VECTOBAC à 33,44€ HT 735,68 € HT

Soit 1 680,96 € HT + TVA 20% 336,20 € = **2 017,16 € TTC**

ELAGAGE



Coupe de printemps pour les deux saules du parc. L'entreprise G.LANGELLIER a réalisé un travail efficace, soigné, rapide avec broyage des branches pour mettre dans les parterres

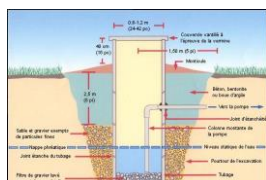


Elagage également pour la première fois des érables du terrain de pétanque Par l'entreprise TTET de Montigny Lencoup



Suite à l'invasion des chenilles processionnaires, et afin d'éviter tout accident humain ou animal tous les pins du parc et autour de la salle des fêtes ont été coupés déracinés et évacués par l'entreprise TTET

EAU POTABLE



Les travaux de comblement du puits de notre station de pompage en bas du cimetière, effectués par l'entreprise NEW SOL sont terminés.

Rappel du Montant des travaux pour la commune de VIMPELLES 19 995 € HT moins 70 % de subvention 13 996,50 € reste à la charge de la commune 5 998,50 €

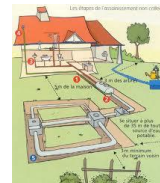
CONTROLE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

C'est la Communauté de Communes BASSEE MONTOIS qui est seule compétente en Matière d'assainissement non collectif.

Si vous avez décidé de faire des travaux de réhabilitation de votre installation ou si vous avez le moindre problème ou question, vous devez joindre la CCBM



- par courrier 12 rue Joseph Bara 77480 BRAY SUR SEINE
- par téléphone au 01 60 67 09 10
- vous rendre au siège 12, Rue Joseph Bara à BRAY SUR SEINE, bureaux ouverts du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h et le vendredi de 9 h à 12 h
- par email ccbasseemontois@orange.fr



ENVIRONNEMENT

Il y a quelques mois, la commune a pris l'engagement de respecter l'environnement et a signé la charte de la biodiversité. Cet engagement a été pris afin d'obtenir du Conseil Régional d'Ile de France et du Conseil Général de Seine et Marne une subvention de 20% pour la réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectifs. Cet engagement nous conduit également à modifier notre comportement sur le traitement des espaces publics car nous devons réduire puis supprimer l'emploi des produits phytosanitaires.

Cette situation fait que vous constatez ça et là des accotements avec des herbes disgracieuses. De toute évidence, nous ne pouvons pas demander à l'employé communal de biner toutes les rues et nous ne pouvons pas non plus embaucher au risque de faire grimper les impôts locaux.

Aussi, comme beaucoup de communes voisines, il serait bien, dans la mesure de vos possibilités physiques, d'apporter votre « éco-participation » en entretenant les trottoirs bordant votre propriété.

Le Conseil Municipal est conscient que ces nouvelles dispositions contrarient vos habitudes, et vous remercie pour l'aide, quelle qu'elle soit, que vous apporterez dans l'intérêt général



14 JUILLET



Comme chaque année la commune organisera des jeux et offrira un goûter à la salle des fêtes pour tous les habitants de la commune à partir de 15 heures 30 . Une tradition que l'on essaie de faire perdurer !!

« Le Conseil Municipal compte sur vous ! »

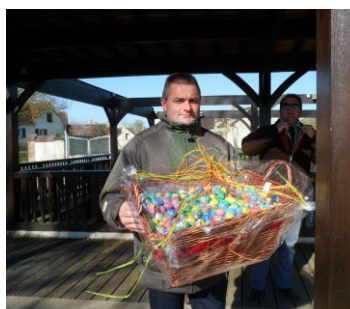


OPERATION ŒUFS DE PAQUES



Notre traditionnelle « chasse aux œufs » a eu lieu le dimanche 5 mars. La chaleur n'était toujours pas au rendez vous, mais pas de pluie pour notre plus grand plaisir !!

A 11 heures sur le Parc Gérard Grellet, beaucoup d'enfants et de parents étaient fin prêts pour ramasser les 600 œufs qui ont été redistribués comme d'habitude équitablement entre les petits gourmands. Merci aux Conseillers présents.





MAISONS FLEURIES

oooooooooooooooooooooooooooooooo

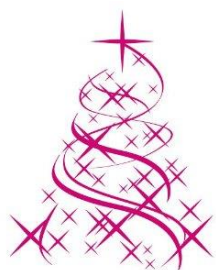
MAISONS ILLUMINEES ET DECOREES

oooooooooooooooooooooooooooooooo

C'est le 28 novembre dernier, que la remise des prix aux propriétaires des maisons fleuries et des maisons illuminées et décorées a eu lieu au cours d'une petite cérémonie bien sympathique
De plus en plus de maisons se parent de leurs plus beaux atours pour les fêtes de Noël
Un grand BRAVO et MERCI à tous

ATELIERS de NOEL

oooooooooooooooooooooooooooo



Petit rappel : Les Lutins de Noël ont repris le chemin de l'atelier.

Si vous êtes intéressé pour faire partie de leur équipe

Pas de problème vous pouvez venir !!

Travail dans la joie et la bonne humeur à la préparation des prochains décors de Noël,
tous les lundis après midi de 14 heures à 17 heures,
Rendez-vous à l'ancien logement de l'école de Vimpelles

Cette année les couleurs sont définies :

Fushia - Violet - Argent et Vert

Les lutins ont besoin de matériel – on compte sur vous !

De bouteilles d'eau « cristalline »

De gros bouchons (type bouteilles de lait, de jus de fruits ...)

Des cannettes (soda coca etc...)

Des pots suspension de fleurs

Des boîtes en carton de toutes les tailles

De tubes en carton



Vous pouvez les déposer à la Mairie.

Merci pour eux.

PECHE

o o o o o

ETANG DE LA PATURE DU BUISSON DE VOIT

oooooooooooooooooooooooooooooooo

Toutes les personnes, habitants de la commune ou non, moyennant l'établissement d'une carte peuvent aller pêcher dans cet étang.
La carte sera délivrée en mairie pour une année civile du 1^{er} janvier au 31 décembre. Le prix de cette carte pour une année est de 60 €.



La pêche dans l'étang face à la salle des fêtes est **réservée aux habitants de la commune.**

Prix de la carte à demander en mairie :

Adultes 10 € et enfants de – de 14 ans : 5 €

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Pour les habitants de la commune

oooooooooooo



Une journée	150 €
Deux journées	200 €
Vin d'Honneur (de 15 à 23 h)	100 €

Caution 700 €

Dédit survenant moins de 15 jours
avant la manifestation 150 €

Forfait nettoyage	50 €
Supplément éclairage extérieur	20 €
Forfait dommage constaté	20 €

SCOLAIRE

oooooooooooo

POINT ACCUEIL REPAS

oooooooo

Depuis septembre 2014 : 2039 repas servis environ 500 repas par mois



GARDERIE

oooooooo

Fréquentation plus importante le soir (15 environ)
que le matin (1 ou 2) mais régulière
Depuis septembre 2014 : 630 enfants accueillis



R.P.I SIEPLV

oooooooo

Prévisions rentrée 2015-2016 : 91 enfants

Pour la rentrée prochaine
renseignements
à la mairie de Paroy siège du RPI
au 01 64 60 50 24



Participation des communes

oooooooooooo

Calcul 50% population – 50% élèves

PAROY	180 habitants	16 élèves	18 887 €
LUISETAINES	240 habitants	34 élèves	32 207 €
VIMPELLES	507 habitants	43 élèves	52 107 €
SIGY	49 habitants	5 élèves	5 499 €

CALENDRIER VACANCES SCOLAIRES

oooooooooooooooooooooooooooo

Vacances d'été : fin des cours vendredi 3 juillet 2015



DECLARATION DE TRAVAUX PREALABLE POUR TOUTE CONSTRUCTION

L'installation d'un abri de jardin, pergola, remise, appentis... (démontable ou non, avec ou sans fondations) peut relever d'une demande de permis de construire (+ de 20 m²) ou d'une déclaration préalable (- de 20 m²)

De même pour tous travaux (clôture, portail, agrandissement ou suppression d'ouverture etc.), une déclaration préalable **est obligatoire**. Des formulaires sont disponibles en mairie.



ELAGAGE

Nous vous rappelons que l'élagage des branches d'arbres au bord d'une voie communale qui touchent des fils téléphoniques et provoquent des coupures de téléphones et d'internet est à la charge des propriétaires des arbres.

L'article L65 du code des postes et communications électroniques punit de 1 500 € le fait de compromettre le fonctionnement d'un réseau ouvert au public.

Il en est de même pour les fils électriques

Pour des raisons évidentes de sécurité pour les piétons, de visibilité pour les automobilistes, Merci de bien vouloir élaguer toutes vos plantations débordant sur la voie publique



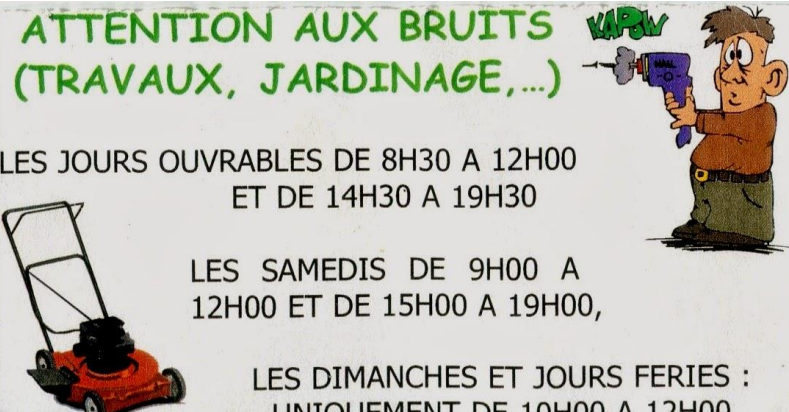
LE BRUIT

**ATTENTION AUX BRUITS
(TRAVAUX, JARDINAGE,...)**

LES JOURS OUVRABLES DE 8H30 A 12H00
ET DE 14H30 A 19H30

LES SAMEDIS DE 9H00 A
12H00 ET DE 15H00 A 19H00,

LES DIMANCHES ET JOURS FERIES :
UNIQUEMENT DE 10H00 A 12H00



**Attention aux aboiements intempestifs de vos chiens
Et à leur déjection sur les trottoirs**



Respect

**AMENDE
= 35 €**





ORDURES MENAGERES



Abandon d'ordures sur la voie publique : Renforcement des sanctions

Le décret n°2015-337 du 25 mars 2015 relatif à l'abandon d'ordures sur la voie publique aggrave l'amende encourue en cas d'abandon de détritrus sur la voie publique. Ces faits étaient punis de 150 € (contravention de deuxième classe). Ils seront désormais punis de l'amende encourue pour une contravention de 3^{ème} classe, soit 450 €.

SECURITE



Si vous constatez un problème d'éclairage public ou une fuite d'eau
Merci de bien vouloir prévenir la Mairie dans les meilleurs délais



SOYEZ VIGILANTS

La Gendarmerie vous demande

Devant la recrudescence des cambriolages, des atteintes aux véhicules, n'hésitez pas à appeler la Mairie pour signaler toute personne effectuant du démarchage, du repérage, circulant lentement avec un véhicule utilitaire etc. L'information doit remonter immédiatement à la Mairie ou directement à la Gendarmerie pour que des contrôles puissent être effectués dans les meilleurs délais.



Des panneaux de vigilance vont être posés à l'entrée du village
Nous devons compter les uns envers les autres



SERVICES D'AIDE A DOMICILE

oooooooooooooooooooooooooooooooooooo

Pour vos besoins il existe dans notre canton :

Le Service d'Aide à Domicile Bassée Montois (SADBM)

Bureaux et siège social au 22 Grande Rue

Téléphone 01 64 60 22 36 - email : sadbm@orange.fr

Mais aussi, l'ADMR,- agence de BRAY – Grande Rue



Agrément Qualité N°: 250310/A/077/Q/036

MEDECINS ET PHARMACIENS

oooooooooooooooooooooooooooooooooooo

MEDECINS : Les gardes n'étant plus assurées la nuit et le week-end, pour tout problème : faire le "15".
Pour connaître la pharmacie de garde, téléphoner au Commissariat de PROVINS Téléphone : 01 64 60 27 80

Pour les pharmacies de Provins s'adresser au Commissariat, Place du 29^{ème} Dragon, muni de l'ordonnance.

CONSTRUCTION D'UNE PASSE À POISSONS ET RECONNEXION DU BRAS MORT DE LA GRANDE BOSSE.

L'objectif principal est de rétablir la continuité piscicole interrompue par le barrage de la Grande Bosse en 1976, en créant dans la partie amont du bras mort, un ouvrage hydraulique de dérivation des eaux de la Seine vers la boucle, ainsi qu'un dispositif de franchissement piscicole sous forme d'une rivière artificielle .

Ce système doit redonner vie à l'ancien méandre en favorisant un curage naturel du lit de la rivière.

Les travaux, commencés en août 2014, se sont terminés en mars 2015.

C'est l'entreprise **Charier Génie Civil** qui a aménagé cette passe à poissons de type "rivière artificielle" de 115 m de long destinée à assurer la continuité piscicole entre la Seine et un ancien bras-mort du fleuve. Laissé à l'abandon depuis les grands travaux de chenalisation de la Seine dans les années 1970-1980, le bras-mort de la Grande Bosse, situé sur les communes de Bazoches-les-Bray, Vimpelles et Saint-Sauveur-les-Bray (Seine-et-Marne), renaît.

Le barrage de la Grande Bosse, constituant à quelques encablures en aval un obstacle infranchissable pour les poissons de la Seine, Voies Navigables de France (VNF) a décidé de remettre en eau cet ancien méandre et ainsi créer une voie de contournement pour la population piscicole migratrice et locale.

*Les poissons sont sensibles aux différences de courant qu'ils perçoivent, c'est pourquoi il a été nécessaire de prévoir, en amont du bras mort, une **rivière artificielle** à faible débit (quelques Mètres cube par seconde) permettant la remontée des **poissons migrateurs** (anguille, alose principalement). Cette sensibilité doit également être réelle en aval (à la sortie du bras) pour attirer les poissons vers la remontée.*

Pour ce faire, un ouvrage de dérivation des eaux de la Seine et de répartition des débits (jusqu'à 10% du débit du fleuve) a été construit en amont du bras. Constitué de quatre passes—dont deux équipées de vanne levante et deux de seuil fixe. Cet ouvrage hydraulique permet de réinjecter, à débit permanent, les eaux du fleuve dans le méandre et, dans le même temps, de créer un débit d'attrait pour les poissons.



La construction de ce dispositif de franchissement piscicole a nécessité le terrassement de 9 000 m³ de déblais. Elle a également nécessité la mise en place de 450 macrorugosités (des blocs en béton armé) permettant la régulation du niveau d'eau dans la rivière, laquelle présente une pente de 3%. Par ailleurs, le fond de la rivière et les berges ont été aménagés avec des enrochements calcaires.



Le site présentant un contexte environnemental sensible, avec une Zone d'importance communautaire pour les oiseaux (Zico) et la proximité de deux zones Natura 2000, l'entreprise a mis en place, en phase chantier, des moyens particuliers pour maîtriser les risques de pollution par les matières en suspension et les hydrocarbures : une veille sur les crues, la limitation de l'emprise des installations, des kits antipollution, le nettoyage des engins à l'écart des berges, etc.

L'ensemble des travaux, dont le **coût est estimé à 2,2 millions d'euros TTC**, ont duré sept mois et sont cofinancés par l'Agence de l'eau à hauteur de 60% et par le fond européen FEDER à 20 %. La maîtrise d'ouvrage est assurée par VNF/ Direction territoriale Bassin de la Seine.



Un petit aperçu des travaux terminés

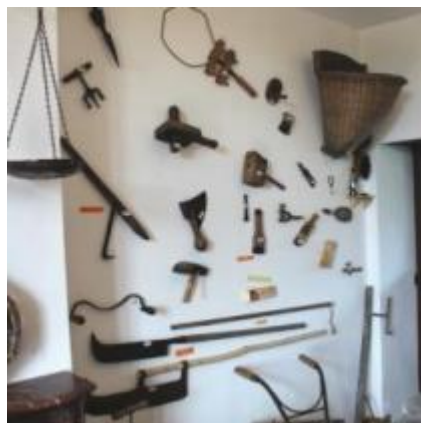
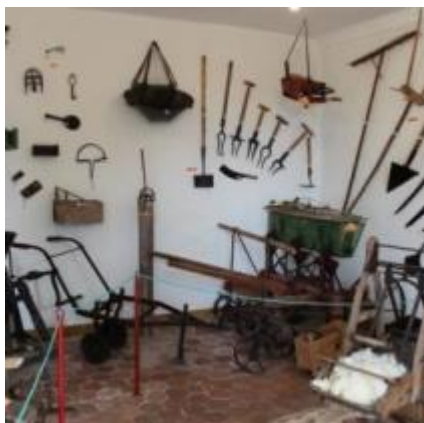


Vous pouvez vous y rendre à pied – bonne randonnée de quelques 6 kms ou en voiture en passant par Bazoches les Bray



© Can Stock Photo - csp10572767

MUSÉE RÉGIONAL DU MONTAIS



Une idée de sortie durant le WE ou les périodes de vacances : le *musée régional du Montois* à *Luisetaines* - le musée se trouve derrière l'église, dans l'ancien presbytère de la commune. Ce musée est un véritable conservatoire du monde rural

Ce musée, créé grâce à une association, expose les objets utilisés au quotidien par nos grands parents et arrière grands parents et présente une collection d'engins agricoles d'après guerre afin de faire redécouvrir ce qu'était le travail des anciens dans les champs.

Mémoire vivante Unique dans la région, le Musée Régional du Montois a pour vocation « d'accueillir, de préserver et d'entretenir les outils et matériels agricoles de la région, dont se servaient couramment les générations antérieures dans la vie quotidienne à la ferme jusqu'à vers 1950 », explique Gérard Delaveau, président de L'ASMA, l'Association de Sauvegarde des Matériels Agricoles qui gère le Musée.

Ses salles intérieures renseignent sur les divers métiers et activités du Montois jusqu'en 1970 autour du travail des champs, de celui du cuir, de l'élevage ... et aussi du quotidien. De nombreux panneaux sont présents sur les thèmes de la farine, les betteraves, les pièges, le tonnelier, la basse-cour, le lait, le bourrelier, d'anciens outils. A l'extérieur de grands outils d'antan ;

Le guide des lieux explique et raconte des anecdotes avec beaucoup de passion.

Présentés thématiquement les objets composent un mélange hétéroclite : ceux authentiques côtoient maquettes et modèles réduits

Du pressoir à pommes à la batteuse, en passant par l'ancienne machine à coudre, la vieille musette ou encore les vêtements de l'époque, le musée dénombre plusieurs centaines d'objets les plus divers. Au-delà de cette collection, des expositions et ateliers sont proposés autour de thèmes tels que le miel et ses outils ou encore la taille des arbres fruitiers. Ces savoirs accompagnés de nombreuses anecdotes sont transmis par des passionnés qui rendent la mémoire vivante et palpable pour les jeunes générations.

Tous permettent d'explorer la mémoire.

Les grands outils et machines exposés à l'extérieur font régulièrement l'objet de démonstrations lors de fêtes dédiées

Horaires de visites :

Début mai à fin septembre –

les samedis et dimanche de 14h30 à 18h30 et à tout autre moment sur rendez-vous au 01 60 67 49 27
pour 2015 : ouverture le samedi 2 mai et fermeture le dimanche 29 septembre

Tarifs

4 € en visite libre – 5 € en visite guidée – Groupes (1 entrée gratuite pour 8 achetées)

Animations prévues en 2015

- La journée du miel en juin
- La brocante en septembre
- Une journée jus de pommes en octobre

CONTACT :

- 26 grande rue à 77520 LUISETAINES –
- Téléphone : 01 60 67 49 27
- Site web : www.musee-montois.fr



Merci de bien vouloir prendre note
des dates des prochaines
Elections Régionales

oo



Nous avons besoin de renseignements notamment sur le nombre d'enfants dans la famille pour le comité des fêtes qui organise chaque année l'arbre de Noël, sur les personnes au foyer qui peuvent bénéficier du colis ou du repas des anciens etc...

Merci à vous par avance et puis tout simplement pour faire connaissance !



Aline, la professeure donne ses cours à la salle des Fêtes
le mercredi



- de 17 h30 à 18 h 30 pour les enfants et deux créneaux pour les adultes :
- de 18 h 30 à 19 h30 ZUMBA TONING
- de 19 h 30 à 20 h 30 ZUMBA SENTA O

Une bonne ambiance



L'association « des Lutins du Montois » est composée d'une équipe de parents bénévoles motivés qui améliorent le quotidien de nos enfants au sein de l'école. Si vous voulez les rejoindre pour participer vous pouvez téléphoner à Alexandra au 01 64 00 17 22 ou à Isabelle au 09 64 01 66 86 pour avoir tous les renseignements dont vous aurez besoin.

Montant de l'adhésion : 5 €

JVA

VIMPELLES JODI et Aujourd'hui

vous propose



BIBLIOTHEQUE –

à la Petite Maison
le **VENDREDI** de 17 à 19 heures

FITNESS et autres

oooooooooooo

Tous les **jeudis**
de 10 h 30 à 11 h 30
Rendez-vous salle des fêtes



PISCINE

oooooooooooo

Tous les **jeudis**
Départ 16 h 30 pour Nangis
Rendez-vous salle des fêtes
Covoiturage de rigueur

PROMENADES RANDOS

oooooooooooooooooooo

(afin de découvrir le milieu naturel de la Bassée)

Une fois par mois d'avril à octobre

Rendez vous à **14 heures** devant la salle des fêtes –

Et le **mercredi après midi**

Rendez vous à 14 heures devant la salle des fêtes



**BOURSE
AUX
VETEMENTS**
ooooo

**AVRIL
OCTOBRE**

LE CLUB

oooooooooooo

Tous les **mardis**
de 14 h à 17 heures
à la Petite Maison
Activités jeux divers
moment de convivialité assuré

La Petite Feuille de VJA

oooooooooooooooooooo

Journal trimestriel retraçant la vie du
village autrefois
*les témoignages, la documentation, les
photos sont les bienvenus*



NETTOYAGE NATURE

oooooooooooooooooooo

En **avril** et **Septembre**
De 9 heures à 12 heures
Rendez vous devant la salle des fêtes

Montant de l'adhésion 10 €



À venir...

- **Rando familiale le dimanche 17 mai, 28 juin, 19 juillet, 27 septembre et 25 octobre**
- **Journal « La Petite Feuille » parution du n°1 en juin**
- **Nettoyons la Nature : samedi 26 septembre**
- **Bourse aux vêtements : dimanche 25 octobre**

A partir de 19 heures

samedi 20 juin

Fête de la Musique

20 h 30 Orchestre

« **LES TRONCHES DE BRIE** »



Grand feu d'Artifice
23 heures 30



RESERVATION DES REPAS
au 01 60 67 35 28 ou 01 60 67 45 87